

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Envoyé en préfecture le 29/09/2022 Reçu en préfecture le 29/09/2022 Affiché le jeudi 29 septembre 2022 ID : 083-218300317-20220929-D_2022_FIN_14-AR </div>	<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, ÉGALITE, FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p style="text-align: center;">LE CANNET DES MAURES</p>
	Décision JLL/EG/FIN 2022-14
	Nomenclature 7.5

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;
VU la délibération du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26) ;
VU l'adoption le 29 octobre 2020 par l'assemblée régionale du cadre d'intervention du dispositif d'aide aux communes « Région sud, la région sûre » ;
VU la convention communale de coordination de la police municipale du Cannet des Maures et des forces de sécurité de l'Etat en date 15/10/2020.

CONSIDERANT que la commune vient de céder un véhicule de police municipale accidenté ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule de police municipale ;

CONSIDERANT que le dispositif « Région Sud, la Région sûre » prévoit un plan d'action pluriannuel 2021-2027 ;

CONSIDERANT que ce plan prévoit le financement par la Région d'équipements de services des polices municipales et en particulier de véhicules de police municipale ;

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet s'établit à 23 592,51 € H.T. ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS H.T	%
Subvention région	11 796,25 €	50%
Commune (Autofinancement)	11 796,26 €	50%
TOTAL FINANCEMENTS :	23 592,51 €	100%

<p>Envoyé en préfecture le 29/09/2022</p> <p>Reçu en préfecture le 29/09/2022</p> <p>Affiché le</p> <p>ID : 083-218300317-20220929-D_2022_FIN_14-AR</p> 	<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, ÉGALITE, FRATERNITE DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES</p>  <p>LE CANNET DES MAURES</p>
	Décision JLL/EG/FIN 2022-14
	Nomenclature 7.5

DECIDE

DE SOLICITER la région pour le financement d'un véhicule de police municipale à hauteur de 50 % soit 11 796,25 € H.T. au titre du dispositif « Région sud, la région sûre ».

Le Cannet des Maures, le 29 septembre 2022

*Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR*



Délais et voies de recours: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.